

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article337>



Rentrée 2004

# Situation des postes dans les établissements de l'Yonne

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Préparation de la rentrée 2004 dans l'Yonne -



Publication date: vendredi 9 avril 2004

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Suite à la tenue du **Comité Technique Paritaire Départemental** (CTPD) et du **Comité Technique Paritaire Académique** (CTPA, le 7 avril dernier), les élus icaunais de la FSU mettent à votre disposition, dans les deux documents téléchargeables ci-dessous, toutes les créations et suppressions de postes dans les collèges et lycées de l'Yonne pour la rentrée de septembre 2004.

Pour les **collèges**, apparaissent également les **Blocs de Moyens Provisoires** (BMP) sur lesquels pourront être affectés des TZR et des contractuels. Le nombre des heures pourra être modifié en fonction des effectifs attendus (donc du nombre de classes) fin juin.

---



Par ailleurs, le groupe de travail préparatoire au **CTPA** réuni sous la présidence de la Rectrice le 7 avril avait recueilli les informations suivantes :

- **Au sujet des méthodes de calcul des effectifs au lycée** : pas de changement. 35 est une « norme » mais rien n'oblige à ne pas dépasser ce seuil, tout dépendant des établissements et de leurs choix (souvent contraints...).
- **Une volonté rectorale est affichée de créer des postes définitifs**, mais l'augmentation des HSA est inévitable dans la limite de la résistance des enseignants. Le rectorat indique que, là où il y a des HSA en nombre supérieur aux règles, c'est que le chef d'établissement a l'accord des collègues (*assertion à vérifier*).
- **Au sujet des HSA au titre de la formation continue** (notre crainte est que la formation continue soit dans le collimateur encore davantage que les autres années : c'est plus indolore de rogner là que dans les établissements...) : nous n'avons pas fini le travail avec la DAFI. A suivre, donc.
- **Au sujet des collègues touchés par des mesures de carte scolaire sans possibilité de réaffectation** (essentiellement dans les disciplines technologiques industrielles et tertiaires et dans l'enseignement professionnel) => le rectorat travaille avec la DAFI et les IPR à des *plans de reconversion individualisée (sic)*. Le document sur la formation continue est particulièrement muet sur ce sujet ! Nous demandons un groupe de travail sur cette question avant toute prise d'initiative.
- A notre demande d'informations sur la **situation de la surveillance** : un CTPA spécifique aura lieu en mai sur ce sujet.

